

## OÙ EN EST LA RÉINDUSTRIALISATION DE LA FRANCE ?

Le mouvement de désindustrialisation qui s'est opéré entre les années 1970 et les années 2010 a concerné l'ensemble des pays développés, mais il a en particulier touché la France avec une chute de la part de l'industrie de 17% à 11% du PIB entre 1995 et 2017. Les enjeux de ce phénomène sont majeurs : l'industrie joue un rôle de premier plan dans la prospérité économique ainsi que dans la cohésion sociale et territoriale du pays. Elle est également porteuse de solutions pour accomplir la transition écologique et renforcer la souveraineté et l'autonomie stratégique. La réindustrialisation est par conséquent un axe majeur de la politique économique, qui combine un renforcement de la compétitivité-coût de la France, un investissement ciblé sur les secteurs et les technologies d'avenir et l'établissement d'un cadre favorable à l'installation de nouvelles entreprises au travers en particulier de la simplification des procédures.

Les indicateurs traditionnels font ressortir que le mouvement de désindustrialisation s'est interrompu au milieu des années 2010 et qu'une dynamique de réindustrialisation s'est amorcée. Les crises majeures du Covid puis de la guerre en Ukraine ont perturbé cette dynamique à cause de leurs effets sur les prix de matières premières stratégiques – notamment énergétiques – et sur la désorganisation des chaînes de valeur mondiales. Malgré ces obstacles, la réindustrialisation semble reprendre sa dynamique en sortie de crise, selon les indicateurs traditionnels.

La mesure de la réindustrialisation se heurte cependant à plusieurs difficultés : la frontière entre industrie et services a eu tendance à se brouiller lors des dernières décennies, et certaines réalités industrielles ne font pas l'objet d'une définition claire ni d'un suivi fin. Les indicateurs existants présentent par conséquent des limites dans l'appréhension du phénomène de réindustrialisation. Aussi, la Direction générale des Entreprises a développé un baromètre de l'industrie à partir de trois indicateurs inédits pour compléter la vision de la réindustrialisation en mesurant les emplois dans les métiers industriels, le nombre d'usines actives et les ouvertures effectives de sites industriels nettes des fermetures sur l'ensemble du territoire. Ces indicateurs confirment la dynamique de réindustrialisation : 108 000 emplois supplémentaires ont été créés dans les métiers industriels en 2022 ; les projections indiquent que la France compterait 500 usines de plus en 2023 par rapport à 2016 ; et 201 ouvertures et extensions de sites industriels (nettes des fermetures et réductions) ont été recensées en France en 2023.

Auteurs : Georges Hemery et Balthazar Vatimbella (SCIDE), Romain Billiard et Lucas Gravit (SI).

### 1 - Le mouvement de désindustrialisation à l'œuvre depuis les années 1970 a connu un coup d'arrêt au milieu de la décennie 2010

#### a) L'industrie joue un rôle crucial pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain

L'industrie joue en premier lieu un rôle économique majeur. L'industrie tire la productivité de l'économie : entre 1990 et 2019, les hausses de productivité par tête est en moyenne de 2,8% par an pour l'industrie, contre 2,3% pour le reste de l'économie. Elle joue un rôle de premier plan dans la **capacité d'innovation du pays**, la dépense intérieure de recherche et développement expérimental des entreprises s'établit à 34,6 milliards d'euros en 2020, dont 68% est supporté par les entreprises de l'industrie manufacturière. **L'industrie se situe historiquement au cœur de l'appareil exportateur français**, de sorte que la désindustrialisation des années 2000 s'est accompagnée de l'apparition d'un déficit commercial.

L'industrie joue également un rôle important dans la cohésion sociale et territoriale. L'industrie est déterminante pour l'emploi dans les territoires. Là où les emplois de services sont concentrés dans les métropoles et leurs banlieues, l'industrie est relativement plus présente dans les villes plus éloignées du continuum urbain et les villes isolées : respectivement 30,5% et 12,4% des emplois industriels se concentrent dans ces zones, contre 21,4% et 10,3% des emplois des autres secteurs. L'industrie offre par ailleurs des **emplois de qualification intermédiaire de bonne qualité et bien rémunérés** puisque le salaire mensuel net moyen à temps plein dans l'industrie est de 2 780 euros, contre 2 550 euros dans l'ensemble de l'économie, soit 10% de plus<sup>1</sup>. 87,3% des contrats de travail en 2022 dans l'industrie sont des CDI contre 85,3% dans les autres secteurs (hors fonctionnaires).

<sup>1</sup> « Les salaires dans le secteur privé en 2021 », Insee Première n° 1938, février 2023.

**L'industrie est indispensable au défi de la transition écologique.** L'industrie manufacturière française a **réduit ses émissions de gaz à effet de serre** de 46% entre 1990 et 2022, principalement grâce à des améliorations technologiques et des gains d'efficacité énergétique<sup>2</sup>. Les émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'industrie représentent 67 MtCO<sub>2</sub> en 2023, soit 17% des émissions territoriales totales françaises, mais l'industrie sera au cœur de la décarbonation des autres secteurs au travers du **développement de solutions décarbonées** notamment pour la mobilité et le bâtiment. **Grâce à la forte efficacité carbone de l'industrie française, localiser la production en France permet de réduire l'empreinte carbone française mais également les émissions mondiales de CO<sub>2</sub>.** En effet, l'implantation en France plutôt qu'à l'étranger d'une activité manufacturière correspondant à 1 milliard d'euros de valeur ajoutée augmenterait les émissions de 530 ktCO<sub>2</sub> en France mais éviterait 1 270 ktCO<sub>2</sub> dans les autres pays, soit un effet net sur les émissions mondiales de -740 ktCO<sub>2</sub><sup>3</sup>.

**L'industrie est enfin au cœur des enjeux d'autonomie stratégique et de souveraineté technologique.** L'importance de disposer de capacités de production propres de certains biens stratégiques a en effet été particulièrement soulignée lors de la crise Covid, qui a mis en évidence les vulnérabilités des chaînes de valeur stratégiques : aujourd'hui 80%<sup>4</sup> des sites de production de substances pharmaceutiques actives utilisés dans les médicaments disponibles en Europe sont situés hors de l'Union européenne. Par

ailleurs, la maîtrise de certaines technologies clés qui sont au cœur des transitions numérique et écologique par des entreprises nationales sera un élément crucial de la souveraineté des pays.

## b) Le mouvement de désindustrialisation débuté dans les années 1970 procède de causes profondes

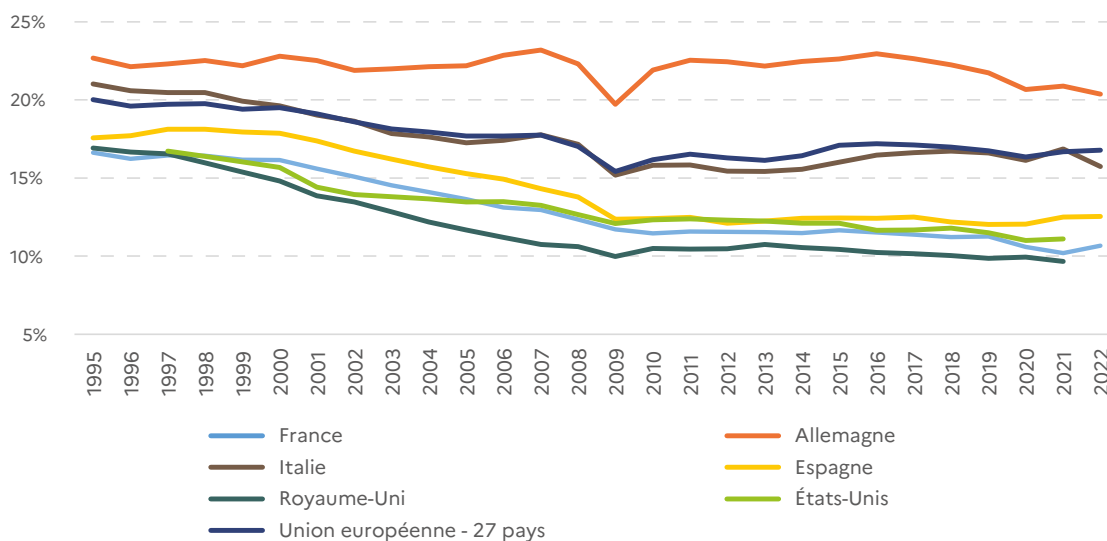
**La désindustrialisation est un phénomène qui apparaît dans les pays avancés dès le premier choc pétrolier de 1973, et s'accroît avec la mondialisation à la fin des années 1990.** Si ce phénomène touche l'ensemble des pays industrialisés, la France apparaît, avec le Royaume-Uni, comme l'un des pays les plus touchés (cf. Graphique 1). La part de l'industrie manufacturière dans le PIB s'est élevée à 11% en 2017 contre 17% en 1995. Excepté l'Allemagne, ce phénomène touche tous les grands pays européens et les États-Unis qui ont connu une baisse de leur part de l'industrie dans le PIB jusqu'en 2010 où elle se stabilise progressivement. Sur la même période la France a connu une importante perte de 900 000 emplois manufacturiers, soit une baisse de 27%, quand ce chiffre déclinait de 13% en UE et de 6% en Allemagne.

<sup>2</sup> «L'action de L'Etat en faveur de la décarbonation de l'industrie», Les Thémas de la DGE n°8 - mars 2023.

<sup>3</sup> A. Bourgeois (Insee), J. Montornes (Banque de France), Produire en France plutôt qu'à l'étranger, quelles conséquences? Insee Analyses, oct. 2023.

<sup>4</sup> European and US regulators agree on mutual recognition of inspections of medicines manufacturers, Press release, EMA, 2017.

Graphique 1 - Part de la valeur ajoutée brute de l'industrie manufacturière dans le PIB (%).



Source: OCDE.

## Plusieurs facteurs communs sont à l'origine de ce déclin de l'industrie en Europe.

Premièrement, **les gains de productivité de l'industrie conduisent spontanément à une baisse des prix relatifs des produits industriels par rapport aux services, ce qui entraîne mécaniquement une baisse du ratio de la valeur ajoutée industrielle sur la valeur ajoutée totale.** En effet, entre 1990 et 2019, le prix de la valeur ajoutée manufacturière<sup>5</sup> a baissé de 2% tandis qu'il augmentait de 53% dans l'ensemble de l'économie. En volume, la valeur ajoutée manufacturière a toutefois progressé (+53%), quoique légèrement moins rapidement que l'ensemble du PIB (+59%). **Ces gains de productivité sont également liés à la baisse de l'emploi industriel observée,** puisqu'ils passent notamment par l'automatisation des procédés et la robotisation.

De la même manière, **l'industrie manufacturière est confrontée à l'érosion progressive de la part des biens manufacturés dans le panier de consommation des ménages français en valeur.** Le poids de ce type de biens dans les dépenses de consommation finale des ménages en valeur s'élevait en effet à 57,3% en 1950, contre 36,5% en 2000, 33,4% en 2010 et 32,1% en 2017. La structure du panier de biens des consommateurs tend à se modifier au profit de services au fur et à mesure que leur revenu réel augmente.

**Troisièmement, la montée en puissance de l'Asie,** et notamment de la Chine du fait de leur coût du travail plus compétitif qu'en Europe et d'une politique industrielle agressive, a exercé une pression sur l'industrie européenne. À titre d'exemple, la production de véhicules de l'UE et du Royaume-Uni a reculé de 19% entre 2000 et 2022, là où celle de la Chine a été multipliée par plus de 12.

**Néanmoins, certaines causes du déclin de l'industrie sont propres à la France.**

**La structure de la production française est marquée par une part plus importante des grandes entreprises, qui sont sensibles au risque de délocalisation.** Plusieurs études<sup>6</sup> mettent en évidence le rôle de cette structure particulière dans l'importance de la délocalisation par rapport au tissu industriel italien et allemand, davantage composés de petites et moyennes entreprises (PME) et d'entreprises de taille intermédiaires (ETI) qui ont moins tendance à créer de l'emploi dans leurs filiales à l'étranger.

Ces délocalisations sont liées en partie à **un décrochage de la compétitivité-coût de la France relative au reste du monde** au début des années 2000, puisqu'entre cette date et 2012, le coût horaire de la main-d'œuvre manufacturière y a par exemple progressé de 49%, contre 27% en Allemagne. En outre, entre 2000 et 2019 les impôts de production payés

par les entreprises françaises représentaient entre 5 et 6% de la valeur ajoutée en France, contre moins de 3% en moyenne dans l'Union européenne.

## c) Une amorce de réindustrialisation s'observe depuis le milieu des années 2010

À partir du milieu des années 2010, le mouvement de désindustrialisation connaît un coup d'arrêt, et une dynamique de réindustrialisation se fait jour.

**La part de la valeur ajoutée manufacturière cesse de chuter et se stabilise autour de 11% en France** et autour de 17% en moyenne dans l'Union européenne avant la crise Covid. Avec la pandémie puis la guerre en Ukraine, l'industrie a été affectée par la désorganisation des chaînes de valeur puis par le renchérissement des intrants, en particulier énergétiques : il en a résulté une baisse de la part de l'industrie dans la valeur ajoutée.

La tendance à la réindustrialisation s'observe en sortie de crise à travers la contribution positive de l'emploi manufacturier avec **130 000 emplois salariés en équivalent temps plein créés dans l'industrie depuis 2017, dont 28 000 en 2023 (cf. Graphique 2).** Ces résultats sont particulièrement remarquables à la lumière de la tendance structurelle de l'industrie à voir sa part dans la valeur ajoutée chuter et à détruire des emplois en raison de ses gains de productivité sur les 25 dernières années.

**La dynamique de délocalisation se serait également interrompue<sup>7</sup>, et, selon Trendéo, la France ouvre désormais plus d'usines qu'elle n'en ferme depuis 2016:** sur la période 2007-2016 Trendeo a dénombré 700 annonces de fermetures d'usines nettes des ouvertures, tandis que sur la période de 2017 à 2023 316 annonces d'ouvertures d'usines nettes des fermetures sont dénombrées.

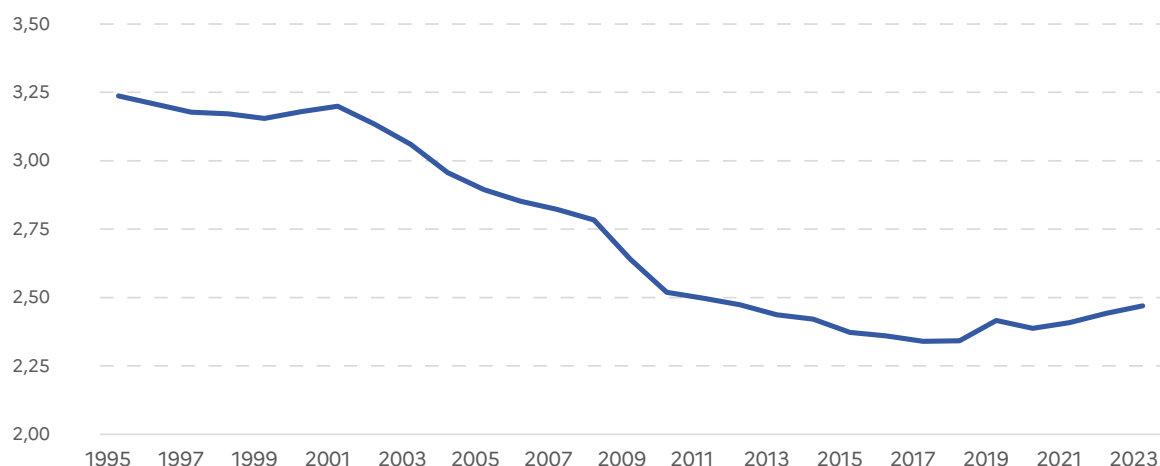
**L'attractivité du site France s'est redressée.** Depuis 2019, la France se classe première du Baromètre de l'attractivité EY en Europe, devant l'Allemagne et le Royaume-Uni, y compris pour les investissements manufacturiers. L'attractivité de la France reste forte et continue de progresser en 2023 selon Business France qui recense 1 815 décisions d'investis-

<sup>5</sup> La valeur ajoutée est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires. On parle de « prix de la valeur ajoutée » lorsque celle-ci est valorisée selon son prix courant. Afin de ne pas tenir compte des effets de l'inflation sur la valeur ajoutée, on l'apprécie en volume pour neutraliser l'effet prix.

<sup>6</sup> « Les multinationales françaises, fer de lance du commerce extérieur français, mais aussi de sa dégradation », La lettre du Cepii n°427, mai 2022 ; « Les stratégies internationales des entreprises françaises », Trésor-Eco n°267, sept. 2020.

<sup>7</sup> « Baisse des délocalisations sur la période 1995-2017 », Les Thèmes de la DGE n°6 - déc. 2022

Graphique 2 - Emploi salarié en équivalent temps plein dans l'industrie manufacturière, en millions de personnes



Source : Insee.

sement étranger, qui permettront la création ou le maintien de 59 254 emplois à horizon 3 ans (après 1 725 investissements et 58 810 emplois en 2022). 47% de ces projets correspondent à des créations d'établissements, signe d'une confiance forte des investisseurs, tandis que 31% portent sur les priorités de France 2030 et contribuent directement à la réindustrialisation.

**Cette amorce de réindustrialisation résulte pour partie des politiques industrielles mises en place sur la dernière décennie**, que ce soit avec des mesures dites « horizontales », (baisse des impôts de production<sup>8</sup>, baisse de l'impôt sur les sociétés, réduction du coût du travail avec le CICE et les exonérations de cotisations sociales, simplification administrative, etc.) ou « verticales », dans les technologies clés et les secteurs stratégiques (France relance<sup>9</sup>, France 2030<sup>10</sup>, loi « Industrie verte », PIIEC<sup>11</sup>, etc.).

## 2 - Des indicateurs inédits permettent de confirmer la réalité de la dynamique de réindustrialisation et de la caractériser plus précisément

Afin de suivre les effets des mesures de politique publique déployées en faveur de la réindustrialisation et pour tenir compte des mutations de la réalité industrielle qui échappe pour partie aux indicateurs habituels, la Direction générale des Entreprises (DGE) a développé trois indicateurs complémentaires qui confirment l'effectivité de la dynamique de réindustrialisation.

### a) Mesurer l'emploi dans les métiers industriels

**La frontière entre l'industrie et les services a eu tendance à se brouiller.** D'un côté, une partie de la baisse de l'emploi dans l'industrie est liée à l'externalisation de certaines activités de services auparavant réalisées en interne. De l'autre, l'industrie connaît une tendance à la servicisation, c'est-à-dire une diversification de son activité au-delà de la production de biens manufacturés. Il en résulte que l'indicateur d'emploi dans les branches industrielles ne capte qu'imparfaitement la réindustrialisation.

**La DGE a développé un indicateur d'emploi dans les métiers industriels qui permet de tenir compte de cette porosité accrue entre industrie et services.** Cet indicateur se focalise sur les métiers industriels en nature, c'est-à-dire qui emportent la réalisation de gestes manuels ou la mobilisation de compétences en lien direct avec l'industrie, et ce, qu'ils soient réalisés dans l'industrie ou les services. Il permet notamment de prendre en compte les métiers industriels exercés par des entreprises de services (ingénieurs et cadres de l'industrie recrutés par les secteurs du conseil, techniciens et agents de maintenance recrutés par le commerce pour la maintenance et le contrôle qualité).

<sup>8</sup> « La suppression définitive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en 2023/2024 », Les Thémas de la DGE n°3 – sept. 2022.

<sup>9</sup> Bilan de l'AAP « relocalisation de la production dans les secteurs critiques », Les Thémas de la DGE n°12 – juil. 2023.

<sup>10</sup> « France 2030 : une réponse économique aux enjeux de demain », les Thémas de la DGE n°5 – nov. 2022.

<sup>11</sup> « Les projets importants d'intérêt européen commun, un outil de politique industrielle européenne », Les Thémas de la DGE n°17 – jan. 2024.

## Encadré 1 - Définition et construction de l'indicateur d'emploi dans les métiers industriels

**Le périmètre des métiers industriels retenu** est repris de la publication «Secteurs et métiers industriels: l'industrie n'est plus ce qu'elle était» (2005) de la Dares, et qui est cohérent avec la publication «Prospectives des métiers et qualifications 2030». Au sein de la nomenclature FAP, ces métiers correspondent aux codes C à H, c'est-à-dire les ouvriers qualifiés et non-qualifiés, les techniciens et agents de maîtrise et les ingénieurs et cadres techniques de l'industrie.

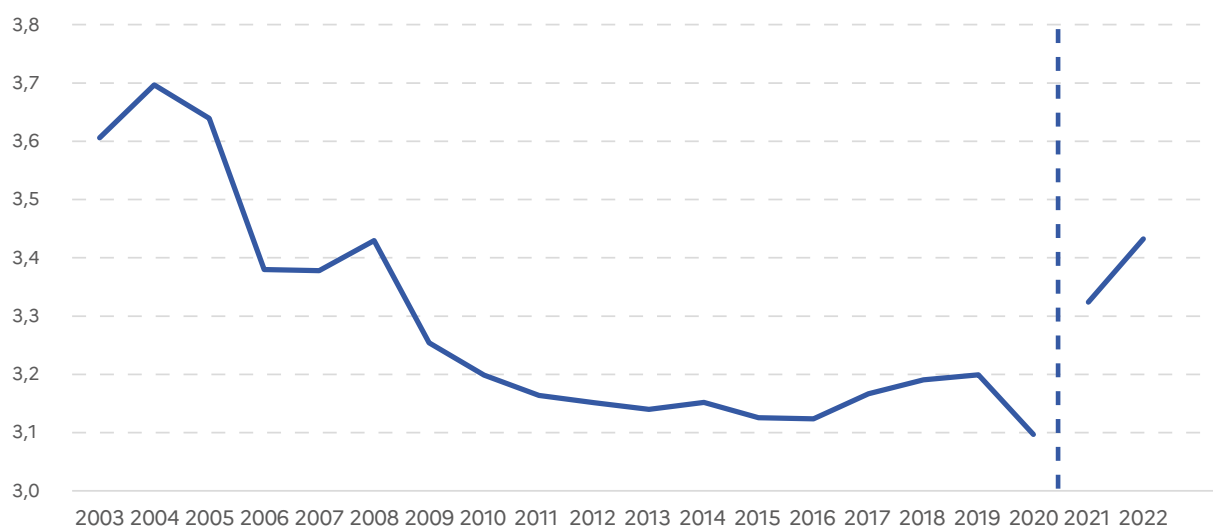
**L'indicateur d'emploi dans les métiers industriels** est construit à partir des données de l'enquête emploi en continu de l'Insee (EEC) concernant le nombre d'heures travaillées dans les métiers industriels en tant qu'emploi principal ainsi que le nombre de postes principaux de métiers industriels. L'EEC publie ces données avec un décalage d'un an. L'EEC interroge les individus de 15-89 ans en logement ordinaire résidant en France lors d'une semaine de référence dans le trimestre.

**En 2019, seulement 60% des métiers industriels étaient localisés dans l'industrie.** Les secteurs du commerce, des activités scientifiques et techniques, ainsi que les services de transport, font appel à une part significative de métiers industriels (de l'ordre de 10% de l'emploi de ces secteurs). Dans le secteur de l'industrie, un métier sur deux est un métier industriel.

**La dynamique des métiers industriels fait apparaître un phénomène de réindustrialisation plus marqué et plus précoce que les indicateurs d'emploi industriel traditionnels.** L'inflexion de la réindustrialisation apparaît dès 2015 où les métiers industriels, en baisse jusqu'alors, se stabilisent avant d'augmenter significativement (+75 000 métiers industriels entre 2015 et 2019, soit +2,5%). L'indicateur traditionnel d'emploi dans l'industrie fait plutôt apparaître un rebond de l'emploi industriel autour de 2017-2018, avec une progression jusqu'en 2019 plus faible (+33 000 emplois salariés dans l'industrie entre 2017 et 2019, soit +1%).

Parmi les métiers industriels, les postes d'ouvriers non-qualifiés et qualifiés de l'électricité et de l'électronique ont la plus forte progression (respectivement +32% et +20% entre 2016 et 2019). Les postes d'ouvriers des industries graphiques et des ouvriers non-qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal sont ceux qui déclinent le plus sur la période (-20% et -18% respectivement). L'indicateur a connu une croissance vigoureuse en sortie de crise pandémique, puisqu'en 2022, 108 000 emplois dans les métiers industriels ont été créés.

Graphique 3 - Nombre de postes principaux de métiers industriels (en millions)



Source: EEC, calculs DGE et rapport « Les métiers en 2030 » de la Dares et de France stratégie (PMQ).

Note d'explication: Une rupture de série intervient en 2021 avec la refonte de l'enquête et notamment l'adoption de la nouvelle nomenclature PCS 2020. Cette rupture de série change la construction de l'indicateur des métiers industriels et empêche la comparaison des chiffres avant et après.

## b) Définir et recenser les usines

On peut définir une usine comme une unité de production qui transforme physiquement des matières premières et produits semi-finis en produits semi-finis ou finis. La statistique publique comptabilise les entreprises et les établissements industriels, mais tout établissement industriel selon cette définition n'est pas nécessairement une usine: une entreprise industrielle réalise également des activités de recherche et développement, des activités administratives, etc. Le fait qu'un emploi sur deux dans les branches industrielles ne relève pas d'un

métier industriel au sens de l'indicateur présenté *supra* confirme ce constat. La notion d'usine n'est ainsi pas un concept statistique.

La DGE s'est donc munie d'un indicateur de nombre d'usines qui vise à recenser les usines en France sur longue période. L'indicateur repose sur une proposition de définition statistique d'une usine (cf. Encadré 2) qui vise à identifier, au sein des établissements industriels, ceux dont la taille et l'activité effective mesurée par les métiers exercés par les salariés correspondent à une activité industrielle.

### Encadré 2 - Définition et construction de l'indicateur de nombre d'usines

La définition d'une usine retenue est la suivante: il s'agit d'un établissement:

- dont l'activité principale relève de l'industrie manufacturière au sens de la nomenclature d'activité française (codes 10 à 33), c'est-à-dire correspondant à une activité de transformation d'une matière première ou d'un produit semi-fini en produit fini ou semi-fini;
- de plus de 20 salariés, afin notamment d'exclure les activités artisanales;
- dont la part de salariés de type industriel représente au moins 50% en équivalent temps plein (ETP), intérimaires compris, soit les métiers correspondant aux catégories PCS suivantes: 47: Techniciens / 48: Agents de maîtrise (hors maîtrise administrative) / 67: Ouvriers peu qualifiés de type industriel / 62: Ouvriers qualifiés de type industriel.

Le critère d'au moins 50% des ETP de type ouvriers/techniciens de type industriel au sein d'un établissement pour le qualifier d'usine permet de tenir compte des évolutions de procédés qui tendent à réduire l'emploi industriel par la mécanisation et l'automatisation, et d'inclure les unités de production les plus modernes et innovantes. Contrairement à l'indicateur de métiers industriels, les ingénieurs ne sont pas inclus pour se concentrer sur les unités de production manufacturière à l'exclusion des centres de R&D par exemple. Ce critère est notamment corroboré par le rapport «Industries énérgo-intensives en 2030» de l'Uniden réalisé par le cabinet Astéres, qui trouve qu'en moyenne un établissement industriel énérgo-intensif est composé à 50% d'ouvriers et techniciens, à 30% d'ingénieurs/cadre et à 20% d'employés sur un champ incluant 9 secteurs relevant de l'industrie lourde.

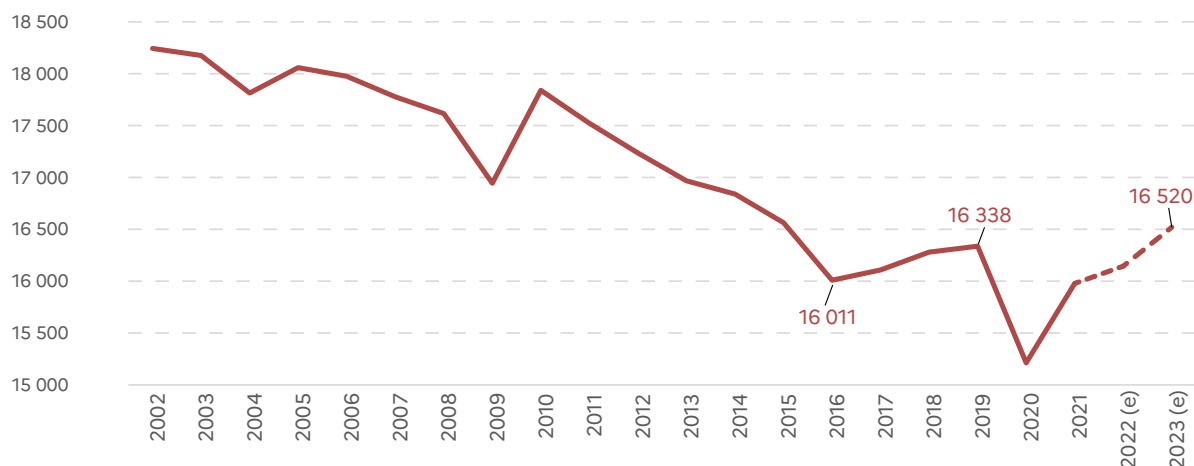
La construction de la chronique temporelle du nombre d'usines repose sur l'application des critères précédents aux Bases Tous Salariés (BTS) de l'Insee sur la période 2002-2021, dernière année pour laquelle les données complètes sont disponibles.

L'intérim représente une part significative de l'emploi au sein de l'industrie: selon l'enquête emploi, l'intérim représente 5,7% de l'emploi dans l'industrie en 2021 contre 1,6% de l'emploi dans les autres secteurs. Il importe donc de l'inclure pour ne pas sous-estimer le nombre d'usines. L'information n'étant disponible qu'à partir de 2018 l'indicateur est rétroposé à partir du ratio moyen entre le nombre d'usines obtenu en incluant les intérimaires et en les excluant sur la période 2018-2021. L'hypothèse sous-jacente de ce redressement est que la part d'emploi intérimaire au sein des établissements industriels est stable dans le temps hors grands retournements macro-économiques.

Le nombre d'usines est estimé en 2022 à partir du millésime provisoire de la BTS et projeté en 2023 à partir de la base Siren qui donne le nombre d'établissements industriels de plus de 20 salariés jusqu'en 2023. L'hypothèse sous-jacente est que le rapport entre le nombre d'usines et le nombre d'établissements industriels de plus de 20 salariés, qui est stable depuis 2010 autour de 76%, reste constant en 2022-2023. Comme toute projection, ce chiffre est incertain et doit être lu comme une indication d'une tendance avant tout.

Par construction, cet indicateur reste dépendant des différents seuils retenus pour définir conventionnellement une usine. Au-delà des valeurs obtenues par l'indicateur une année donnée, il convient donc de considérer plus globalement son évolution. Par ailleurs, la méthode retenue pour cet indicateur diffère de l'indicateur des ouvertures de sites industriels présenté *infra* qui s'appuie sur l'analyse qualitative des services déconcentrés de l'État, les chiffres ne sont par conséquent pas directement comparables.

Graphique 4 - Indicateur du nombre d'usines en France de 2002 à 2021 et projections pour 2022 et 2023



Source : BTS, Insee; calculs DGE.

### L'évolution de l'indicateur du nombre d'usines permet de confirmer la dynamique de réindustrialisation.

Après une baisse continue témoignant du mouvement de désindustrialisation de 2000 à 2016, une amorce de réindustrialisation intervient entre 2016 et 2019 interrompue par la crise Covid. La chute observée en 2020-2021 s'explique par la crise Covid et ses effets accrus sur l'emploi intérimaire. En effet, l'emploi intérimaire est très réactif à la conjoncture économique. Les emplois d'intérimaires n'ayant pas été autant protégés par le dispositif d'activité partielle mis en place lors de la crise ils ont été détruits rapidement en 2020 puis recréés tout aussi vite en 2021. La projection en 2022-2023 fait ressortir une reprise de la dynamique de réindustrialisation en sortie de crise, avec un niveau 2023 qui dépasserait de près de 200 établissements le niveau de 2019 et de 500 établissements le niveau de 2016.

### c) Identifier rapidement les ouvertures de sites industriels sur l'ensemble du territoire

Il peut être difficile d'identifier précisément les sites industriels nouveaux qui ouvrent partout sur le territoire. En effet, la statistique publique rend disponible les informations précises relatives aux caractéristiques des établissements industriels avec un retard de deux ans<sup>12</sup> et ne différencie pas toujours les unités de production des autres types d'installations des entreprises industrielles.

L'indicateur du nombre net d'ouvertures de sites industriels élaboré par la DGE propose une mesure concrète et inédite de la réindustrialisation en

France. Il cherche à suivre la dynamique des ouvertures/fermetures de sites industriels dans les territoires. Pour cela, l'indicateur est construit sur trois principes centraux :

- **L'effectivité des ouvertures et fermetures mesurées**, qui permet à cet indicateur de traduire une réalité concrète et identifiable sur le terrain puisqu'il ne s'intéresse qu'à l'activité industrielle réelle. C'est-à-dire qu'il ne recense les ouvertures et fermetures qu'à la date où le site est inauguré et produit ses premières pièces, ou à l'inverse lorsque les chaînes de production cessent définitivement de fonctionner.
- **La construction territorialisée de l'indicateur** via une méthodologie innovante mobilisant les services de l'État aux échelons départementaux, régionaux et national.
- **La captation en flux du solde d'ouvertures de sites industriels**, qui révèle une tendance globale de réindustrialisation ou à l'inverse de désindustrialisation, et complète ainsi l'évaluation du stock d'usines présent sur le sol français.

<sup>12</sup> La Base tous salariés (BTS) permet d'effectuer l'analyse des emplois et des salaires selon la nature de l'emploi (durée, condition d'emploi, qualification, rémunération...), les caractéristiques du salarié (sexe, âge, département de résidence) et de l'établissement employeur (secteur d'activité, lieu d'implantation, taille...).

### Encadré 3 - Définition et construction de l'indicateur d'ouvertures nettes de sites industriels

L'indicateur vise à mesurer le nombre net d'ouvertures de sites industriels, c'est-à-dire le nombre total d'ouvertures de sites industriels auquel on soustrait le nombre de fermetures. Seuls les sites de plus de 20 salariés sont comptabilisés. L'indicateur inclut les augmentations et réductions significatives d'activités industrielles sur un site existant, lorsque l'impact de celles-ci pour le territoire est de fait assimilable à l'ouverture ou la fermeture d'un nouveau site. Une augmentation (resp. une réduction) significative est ainsi définie comme: soit (i) une augmentation pérenne (resp. une baisse) de 40% de la capacité de production, de la valeur ajoutée et/ou des effectifs salariés, soit (ii) une augmentation pérenne (resp. une réduction) de 50 salariés. Ces seuils s'appliquent en complément du cadrage méthodologique préalablement défini pour distinguer les activités industrielles du site concerné. Seuls les emplois et la VA des activités industrielles sont ainsi considérés.

La définition de l'industrie retenue pour cet indicateur comprend l'ensemble des activités économiques qui combinent des facteurs de production pour produire des biens matériels, par la transformation de matières premières et l'exploitation des sources d'énergie, destinés au marché. Elle exclut les activités connexes (déchetterie, logistique) ou l'artisanat. Elle comprend essentiellement les activités relevant de l'industrie extractive et l'industrie manufacturière, évaluées en considérant la réalité de l'activité opérée, et non le seul code d'activité principale (APE) de l'entreprise. En effet, une entreprise dont l'activité principale relève d'un secteur de services peut ouvrir une unité de production relevant de l'industrie manufacturière, et inversement une entreprise industrielle peut ouvrir des unités qui ne relèvent pas de la production manufacturière. Par ailleurs, le secteur d'activité est affecté au regard de la participation à une chaîne de valeur, une entreprise fabriquant des machines utilisées exclusivement dans l'agroalimentaire sera par exemple répertoriée comme relevant de l'agroalimentaire.

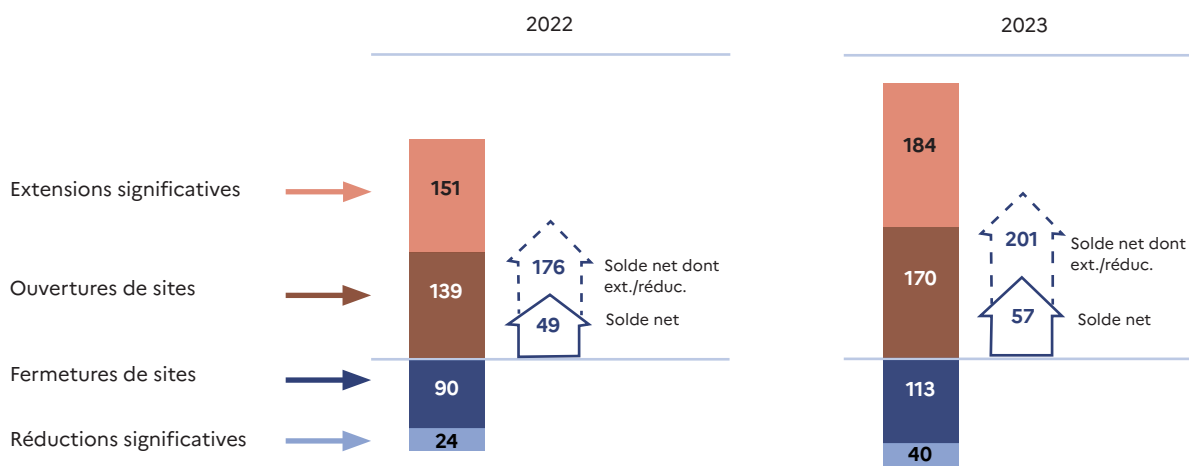
La méthodologie inédite mise en place pour cet indicateur se fonde sur une phase d'agrégations et de complétions successives des bases de données administratives puis sur un travail de vérification par les services déconcentrés de l'État au sein des territoires permettant d'assurer l'effectivité des ouvertures/fermetures captées. Les principales bases administratives mobilisées sont les autorisations délivrées aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour les ouvertures, et les plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) pour les fermetures.

Le recensement opéré par l'indicateur s'intéresse aux unités industrielles sans tenir compte de la valeur ajoutée du site concerné. Ainsi, une «gigafactory» ou une première industrialisation de taille moindre compteront comme une même unité industrielle. Ce biais invite donc à relativiser les moindres résultats de certaines régions qui participent à cette dynamique de réindustrialisation en ouvrant des usines à forte valeur ajoutée. La région Hauts-de-France est un exemple de ce phénomène, où une «gigafactory» a fait son apparition en 2023 (ACC à Douvrin) et plusieurs autres sont attendues dans les prochaines années comme Verkor ou Prologium.

Les résultats de cet indicateur sur 2022 et 2023 (respectivement 176 et 201 ouvertures nettes dont extensions et réductions) font état d'une dynamique très positive, cohérente avec la politique de réindustrialisation. Les analyses de ces résultats sou-

lignent également la part importante de certains secteurs et certaines régions au sein de cette tendance.

Graphique 5 - Résultat 2022 - 2023 du nombre net d'ouvertures de sites industriels en France



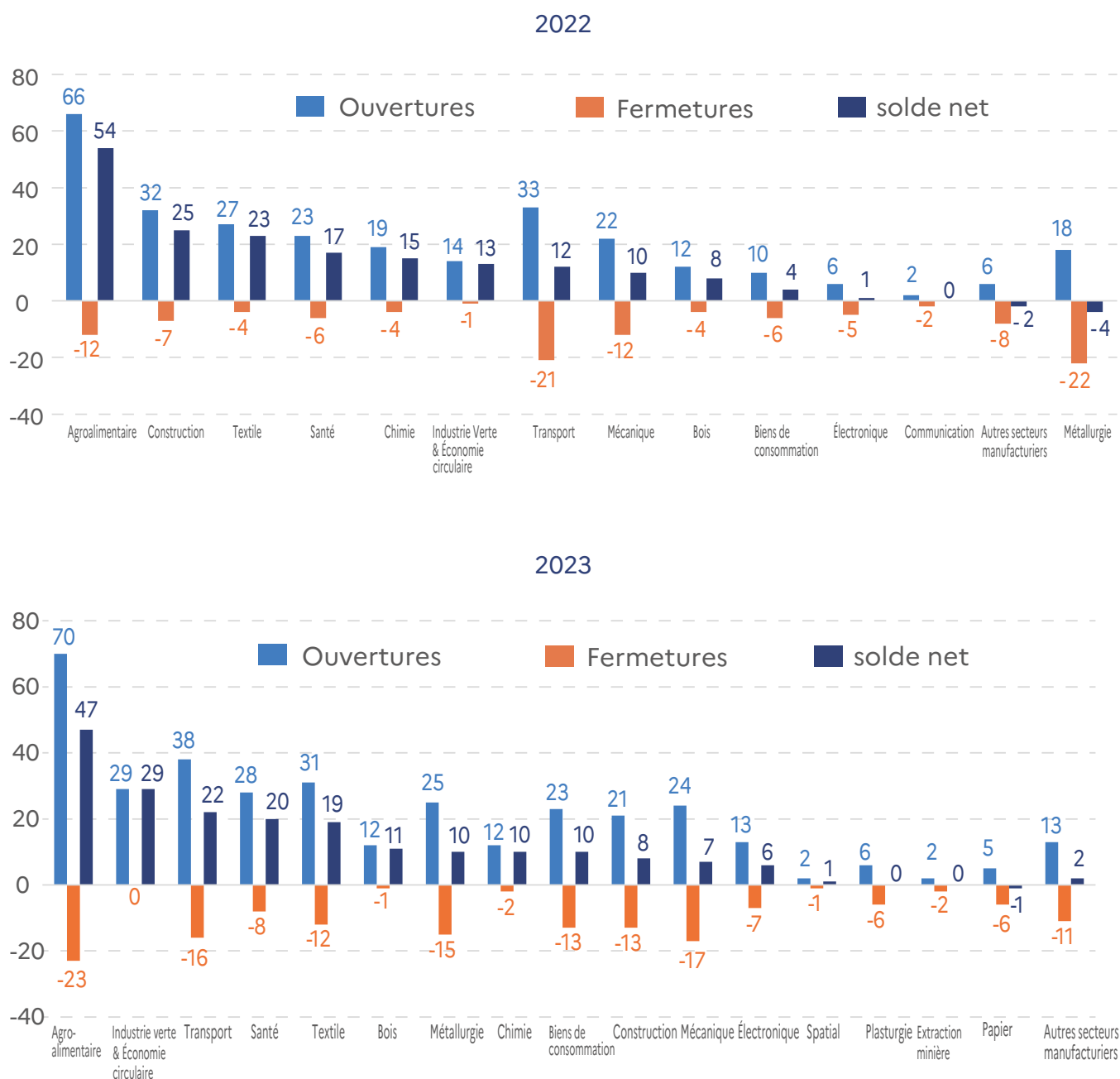
Source: DGE



Ces résultats font ressortir une dynamique plus forte que les chiffres de Trendeo en 2023. Trendeo enregistre en effet 86 ouvertures nettes en 2022 et 33 en 2023<sup>12</sup>, à comparer avec les 49 et 57 ouvertures nettes (excluant extensions et réductions pérennes) de l'indicateur de la DGE ; une différence importante est que l'indicateur de Trendeo reposant sur des annonces, il revêt un aspect prospectif, alors que l'indicateur de la DGE est centré sur les ouvertures effectives. En cela, les deux indicateurs sont complémentaires.

En prenant en compte les seules ouvertures et fermetures de sites, l'industrie verte et l'économie circulaire participent grandement à la réindustrialisation du territoire français avec 37% des ouvertures nettes nationales sur 2023. On observe aussi que sur l'année 2023, les *start-ups* industrielles, les PME et les ETI représentent 75% des ouvertures recensées démontrant aussi une dynamique importante en termes d'innovation en grande partie sur des secteurs et des technologies clés.

Graphiques 6 - 7 - Répartition sectorielle des ouvertures/fermetures par secteur d'activité

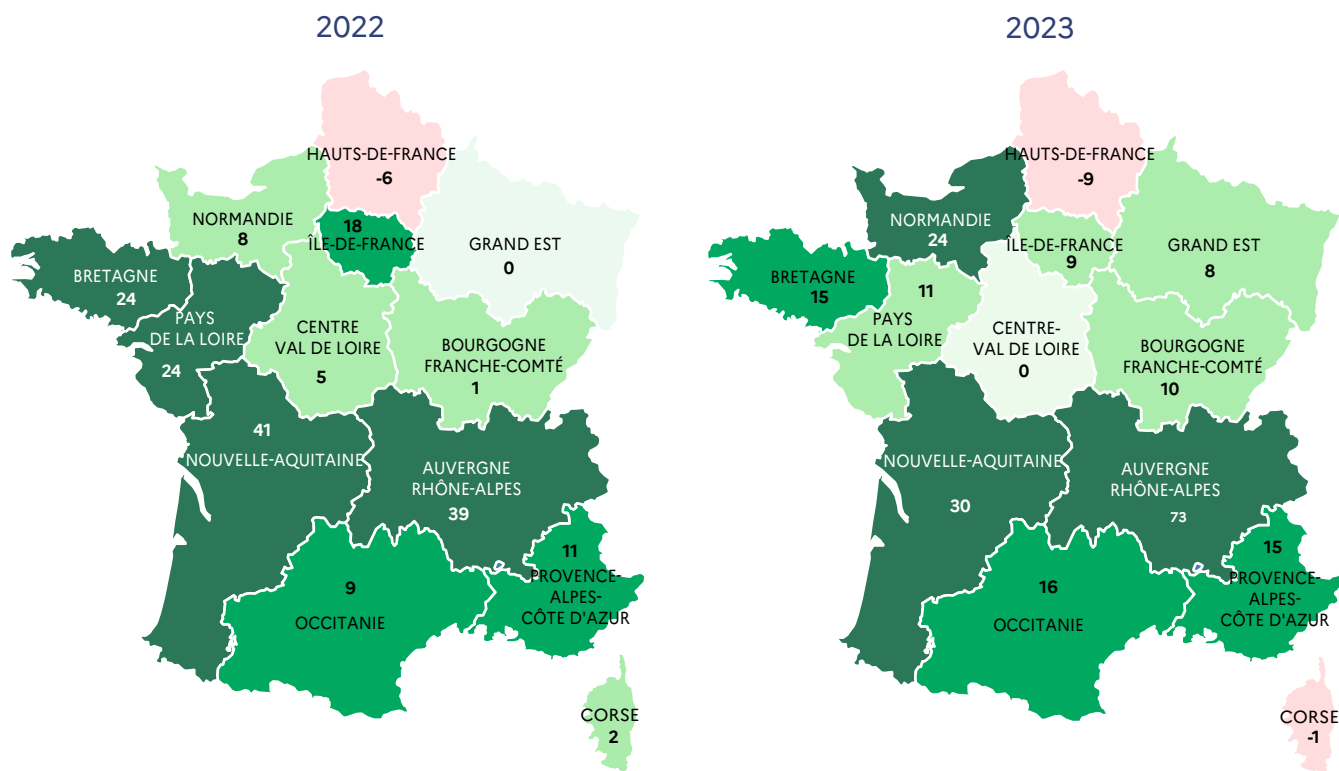


Source : DGE

D'un point de vue territorial, la région Auvergne-Rhône-Alpes est particulièrement motrice avec plus de 35% des ouvertures nettes en 2023. On y trouve durant l'année 2023, près de 40% des ouvertures liées aux industries vertes et à l'économie circulaire par-

mi lesquelles des *start-ups* industrielles ayant bénéficiées du dispositif de France 2030 « Première Usine » comme Dracula Technologies ou des ouvertures d'usines liées aux batteries autour du pôle grenoblois avec par exemple Verkor ou Enwires.

## Cartes - Répartition des ouvertures/fermetures par région



Légende: chaque couleur du dégradé allant du rose au vert foncé correspond à un quintile: ouvertures nettes négatives, solde d'ouvertures nettes nul, ouvertures nettes entre 0 et 10, entre 10 et 20, et supérieur à 20.

Source: DGE

### Références

- C. Beaurepaire et V. Lavielle, Les délocalisations jouent-elles encore un rôle dans le déclin de l'emploi industriel?, Économie et Statistique, 2023
- A. Bourgeois (Insee), J. Montornes (Banque de France), Produire en France plutôt qu'à l'étranger, quelles conséquences?, Insee Analyses, octobre 2023
- M. Fogelman et V. Vicaire, La suppression définitive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en 2023/2024, Les Thémas de la DGE n°3, septembre 2022
- M. Gradeva et V. Dillies, France 2030: une réponse économique aux enjeux de demain, les Thémas de la DGE n°5, novembre 2022
- L. Labrue, L. Poirier et L. Bédier, L'action de L'État en faveur de la décarbonation de l'industrie, Les Thémas de la DGE n°8, mars 2023
- X. Guillet, Bilan de l'AAP «relocalisation de la production dans les secteurs critiques», Les Thémas de la DGE n°12, juillet 2023
- J. Seux et C. Spyrtos, Les projets importants d'intérêt européen commun, un outil de politique industrielle européenne, Les Thémas de la DGE n°17, janvier 2024